

INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire à la demi-pension, vous devez fournir :

- Courrier CAF d'attestation de restauration scolaire (POUR TOUS LES ELEVES, DÉJÀ INSCRITS OU NON)
- RIB et notification de droits ouverts pour les nouveaux élèves lycéens boursiers

TARIFS 2017

Quotient	REPAS	Quotient	REPAS
A ≤183€	1,50€	F ≤1078€	2,50€
B ≤353€	1,70€	G ≤1333€	2,70€
C ≤518€	1,90€	H ≤1689€	3,00€
D ≤689€	2,10€	I ≤2388€	3,50€
E ≤874€	2,30€	J >2388€	4,00€

LE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La demi-pension fonctionne au « ticket » : tout élève possédant une carte à son nom **suffisamment approvisionnée** et ayant **réservé son repas au plus tard la veille du jour de consommation**, peut prendre un repas au self. ; à défaut l'élève ne sera pas autorisé à déjeuner. Aucun ticket manuscrit ne sera établi pour autoriser un passage.

LA CARTE D'ACCES AU SELF

- l'achat de la carte est non remboursable, même en cas de désistement. La carte est propriété de l'élève.
- Les élèves conservent leur carte toute leur scolarité au lycée. Il faut donc en prendre soin.
- En cas de perte ou de dégradation, la carte doit être rachetée au tarif de 4,00€.
- En cas d'oubli de carte, les élèves peuvent s'identifier sur les bornes (sas intendance ou secrétariat élèves), un code à usage unique est alors affiché. L'élève le saisit sur le digital du distributeur de plateaux pour pouvoir obtenir son plateau et déjeuner. Lors de la première connexion sur une borne, il sera demandé à l'élève de créer un mot de passe utilisable en cas d'oubli de carte.
- La carte fonctionne comme un porte monnaie électronique. Le solde est automatiquement reversé d'une année sur l'autre et peut être remboursé sur demande écrite des parents au départ de l'élève. (fournir un RIB)

PAIEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE—Minimum 1 repas par paiement

Paiement en ligne : Un lien est mis en place sur le site Pronote du lycée pour accéder à l'espace restauration. Vos identifiants seront ceux de l'interface Pronote. L'espace restauration permet le paiement en ligne, la consultation du solde et la réservation des repas.

Paiement par carte bancaire : La borne interactive située dans le sas du secrétariat élèves permettra d'effectuer un paiement par CB. L'élève devra s'identifier avec sa carte de cantine ou manuellement et suivre la procédure indiquée sur l'écran digital de la borne.

Paiement par chèque : Les chèques devront être déposés **au minimum le jour de la réservation** directement au service Intendance. Les chèques doivent obligatoirement comporter l'ordre « Agent comptable du lycée Jean Rostand », être datés et signés. Les nom et numéro de carte de l'élève seront inscrits au dos du chèque ainsi que la répartition des bénéficiaires en cas de paiement pour plusieurs enfants. Nous vous informons que nous ne pouvons ni différer l'encaissement du chèque, ni prévoir sa date de débit sur votre compte.

Paiement en espèces : Les paiements en espèces se font toujours à l'intendance. Un reçu sera délivré lors de la transaction.

L'affectation des bourses : Pour les élèves lycéens boursiers, le montant des bourses pourra être affecté à la demi-pension sur demande écrite des parents. Ceci vous évite d'avoir à avancer les repas. Les bourses éventuellement non utilisées seront reversées aux familles à chaque fin de trimestre. Une avance sera faite par les familles en début d'année scolaire, de la valeur de 10 repas.